

Politique : *Fermeture permanente d'écoles*

Numéro : *P – 9.001*

Catégorie : *Sites, bâtiments, approvisionnement et transport*

Page : *1*

La politique P – 9.001 – Fermeture permanente d'écoles a été abrogée le 19 mars 2007.

Pour des informations sur les fermetures des écoles, veuillez vous référer à la politique P - 9.006 – *Examen des installations scolaires* dans la catégorie *Sites, bâtiments, approvisionnement* du Manuel de politiques du Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.